

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

372^{ième} séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 12 janvier 2009 à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : M. Gilles Devault, maire
M. Jean-Robert Rivard, conseiller
Mme Ginette Douville, conseillère
MM. Pierre Fecteau, conseiller
Marc Goyette, conseiller
Mario Charest, conseiller
Mme Louise Marchildon, conseillère
M. René Roy, directeur général/secrétaire-trésorier

Les membres présents forment le quorum.

1. Préliminaires

1.1 Prière

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

1. Préliminaires
 - 1.1 Prière
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2008 et des séances extraordinaires du 22 décembre 2008
 - 1.4 Affaires découlant des procès-verbaux précédents
 - 1.5 Informations
 - 1.5.1 Liste des permis délivrés
 - 1.5.2 Statistiques
 - 1.5.2.1 Consommation électrique
 - 1.5.2.2 Consommation en eau
 - 1.5.3 Rapport de la directrice des loisirs, de la vie communautaire et de l'aréna
 - 1.6 Correspondance
2. Administration générale
 - 2.1 Adoption des comptes
 - 2.2 Argent reçu
3. Période de questions
4. Demandes diverses
 - 4.1 Société d'histoire de Sainte-Anne-de-la-Pérade
 - 4.2 Association des pourvoyeurs de pêche aux petits poissons des chenaux de Sainte-Anne-de-la-Pérade
 - 4.3 Conseil de Fabrique de Sainte-Anne-de-la-Pérade
 - 4.4 École secondaire Le Tremplin
 - 4.5 Autorisation auprès de la CPTAQ afin d'utiliser à une fin autre que l'agriculture
5. Adoption du règlement d'urbanisme révisé numéro 2008-261
6. Adoption du règlement de zonage numéro 2008-262
7. Adoption du règlement de lotissement numéro 2008-263
8. Adoption du règlement de construction numéro 2008-264

9. Adoption du règlement sur les conditions d'émission des permis de construction numéro 2008-265
10. Adoption du règlement sur les dérogations mineures numéro 2008-266
11. Adoption du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2008-267
12. Adoption du règlement sur les permis et certificats numéro 2008-268
13. Premiers répondants
14. Demande de soumission pour service professionnel pour la mise aux normes de l'approvisionnement en eau potable
15. Adoption du règlement numéro 2008-270 décrétant l'imposition d'une taxe foncière relative aux travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Petit Sainte-Marie
16. Inspecteur en bâtiments
17. Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme
18. Jardinières
19. Directeur des loisirs, de la vie communautaire et de l'aréna par intérim
20. Signature de l'entente concernant la gestion des ponts situés sur le réseau routier municipal
21. Service d'incendie
 - a) Salaire et allocation
 - b) Congrès
 - c) Adhésion nouveaux pompiers
 - d) Radios communication
 - e) Équipement
 - f) Entente intermunicipale
22. Entente de service relative aux frais d'utilisation de l'aréna de Sainte-Anne-de-la-Pérade
23. Rapport de comités
24. Autres sujets
 - a)
 - b)
 - c)
25. Période de questions
26. Clôture de la séance

2009-01-001

Sur la proposition de Marc Goyette appuyée de Mario Charest, l'ordre du jour présenté est approuvé à l'unanimité et le point "Autres sujets" reste ouvert.

Adoptée.

1.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2008 et des séances extraordinaires du 22 décembre 2008

La conseillère Louise Marchildon demande des précisions sur la résolution numéro 2008-12-342 concernant la Société de conservation des milieux humides.

2009-01-002

Sur la proposition de Louise Marchildon, appuyée de Pierre Fecteau, les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

Adoptée.

1.4 Affaires découlant des procès-verbaux précédents

La conseillère Louise Marchildon demande si la rencontre avec le représentant de la Mutuelle des municipalités du Québec.

La conseillère Ginette Douville demande des informations concernant l'arpentage à l'intersection des rues Sainte-Anne et de la Fabrique et la demande d'autorisation concernant l'implantation d'une virée à l'Île-du-Large est.

1.5 Informations

1.5.1 Liste des permis délivrés

1.5.2 Statistiques

1.5.2.1 Consommation électrique

1.5.2.2 Consommation en eau

1.5.3 Rapport de la directrice des loisirs, de la vie communautaire et de l'aréna

La liste des permis délivrés et les statistiques de consommation électrique et eau ont été déposées à la table du conseil.

1.6 Correspondance

Ministère

Fédération québécoise des municipalités

Transmet un avis de mise en candidature pour un poste d'administrateur de la région de la Mauricie devenu vacant.

Nomination d'une ministre de l'Occupation du territoire : la FQM voit l'une de ses demandes historiques exaucée.

La FQM réclame une aide gouvernementale pour les centres de tri.

Commission de protection du territoire agricole

La Commission refuse de faire droit à la demande d'aliéner en faveur d'un acquéreur éventuel, un emplacement d'une superficie approximative de 26,3 hectares faisant partie du lot 52.

M.R.C. des Chenaux

Transmet un avis d'entrée en vigueur du règlement 2008-09-56 amendant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Chenaux et une copie du règlement numéro 2008-11-59 modifiant le règlement numéro 2007-06-49 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

Transmet une copie de la résolution numéro 2008-11-202 relative au calendrier des réunions pour l'année 2009 et une copie du règlement numéro 2008-12-60 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux pour l'année 2009 et de leurs paiements par les municipalités membres.

Offre de services

Félicitations et/ou remerciements

La représentante de secteur pour les aîné(e)s remercie la municipalité pour avoir prêté la salle gratuitement lors de leur activité : Pétanque-atout en date du 2 novembre 2008.

Information

L'Union des municipalités du Québec transmet un dossier d'information et une invitation à devenir membre de l'UMQ.

La municipalité a reçu l'attestation d'assurance responsabilité civile pour l'assuré désigné soit la CSSS de la Vallée de la Batiscan pour la location d'un local au Centre communautaire Charles-Henri Lapointe.

La municipalité de Deschambault-Grondines transmet une copie de résolution autorisant le paiement de facture suite à l'incendie du 25 septembre 2008 sur leur territoire et le conseil demande que les maires et conseillers responsables des services incendie de ces deux municipalités discutent de la possibilité d'établir une entente intermunicipale portant sur cet objet.

La Commission scolaire du Chemin-du-Roy transmet son rapport annuel 2007-2008.

Le comité des Grandes Retrouvailles transmet le cahier souvenir des Grandes Retrouvailles 2008.

Le Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie donne de l'information sur un projet de coopérative transport.

Nestlé Waters Canada transmet un guide sur l'eau embouteillée.

Le Carrefour jeunesse-emploi Trois-Rivières/MRC des Chenaux est à la recherche de jeunes âgés entre 16 et 35 ans qui se démarque dans leur milieu que ce soit au niveau du bénévolat, démarrage d'entreprise, participation à un CA, implication dans la municipalité, maison des jeunes, projet divers, festival, implications dans les écoles, etc.

Lors de la cueillette de pneus le 24 novembre dernier, 362 pneus ont été récupérés.

Le bureau de Me Pierre Soucy informe que le dossier d'un compte en collection est transféré à la Cour des petites créances du Québec.

La direction des ressources financières de la Sûreté du Québec informe qu'elle ne donnera pas suite à la réclamation au montant de 836,97 \$ pour l'ouverture de la rue Gamelin par un agent de la Sûreté du Québec suite à la tempête de neige du 9 mars 2008.

La Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie transmet un communiqué informant sur la crise qui se vit dans le secteur de la récupération.

2. Administration générale

2.1 Adoption des comptes

Comptes payés pour décembre 2008

<u>Nom</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
Randonnée Péradienne	remboursement subvention	650,00
Excavation Guy Marceau	loc. rétrocaveuse, pierre, etc.	2 437,92
René Roy	rembourse.Microsoft Office PME	634,46
Ass. du Hockey Mineur	remb. de 50 \$ par joueur	2 700,00
Club Patinage Artistique	remb.montants non versés par les parents	1 690,00
Const. APS & Noël Rochette	paiement fact. 1827 et 15632	6 467,46
Const. APS 2000 Inc.	travaux correctifs ass. des eaux	970,12
Banque de Montréal	intérêts règ.: 90-017	1 516,41
Soc. Can. Des Postes	retenue courrier pendant les fêtes	36,69
Ass. Pompiers Volontaires	souper des fêtes	500,00
Ministère des finances	registre des propriétaires véh.lourd	63,00
L'AFEAS	préparation dossiers H.Q.	90,00
Gilles Devault	frais dépl. et cellulaire	210,10
SCFP 50	cotisations syndicales	153,50
SCFP 60	cotisations syndicales	94,08

Jessica Harrisson	formation RCRDE premiers répondants	250,00
Jean-Robert Rivard	repas Alpha des Chenaux	20,00
Total		18 483,74

Prélèvements automatiques

Bell Mobilité	cellulaire premiers répondants	36,90
Caisse pop.Seigneurie Ste-M.	frais de service	35,00
Entr. Rivard & Frères	contrat déneigement 1 ^{er} vers. de 6	32 733,75
Excel Télécommunications	interurbains	26,92
Esso l'impériale	essence	659,80
Fiducie Desjardins inc.	REER décembre	2 471,70
Groupe CLR	radio mobile	39,51
Gaz Métro	chauf. hôtel de ville, gar.mun.	514,88
Groupe Négotel	téléphone station pompage	59,53
Hydro-Québec	pompe 230 Sainte-Anne	2 249,91
	230 rue Sainte-Anne	233,15
	1433 bl. Lanaudière	41,15
	garage	221,90
	hôtel de ville	321,31
	958 bl. Lanaudière	28,87
	éclairage des rues	1 245,12
	niveleuse	25,05
	10, rue Marcotte	286,86
	151 rue Gamelin	2 040,83
	rue Gamelin	72,29
	centre communautaire	2 393,71
	570 rue Sainte-Anne	917,18
	200 Ch. L'Île-du-Grand	1 408,83
L'ADIC	subvention vers. déc.2008	2 083,33
Marcel Guymond & Fils	déneigement 1 vers. de 3	990,72
Ministère revenu du Québec	déduc.cot.employeur	6 883,74
Receveur général	déduc.cot.employeur	2 008,93
Receveur général	déduc.cot.employeur	577,83
Télus Mobilité	cellulaire travaux public	59,08
Télus Québec	tél. : incendie, hôtel ville	380,11
Total		61 047,89

Les salaires versés pour la période du 23 novembre 2008 au 27 décembre 2008 s'élèvent à 37 719,39 \$.

Comptes à payer pour janvier 2009

<u>Nom</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
Ass. Grimard Inc.	ass.remorque,véhi.d'urgence,camions	2 317,65
Biolab	analyses eau potable	515,51
Boulangier Annick	remboursement ass. emploi (taux réduit)	60,04
Bulletin des Chenaux	publicité, poisson des chenaux	101,59
Centre du ressort T.R. inc.	vérification véhicules d'urgence	111,19
Chemins fer Québec-Gatineau	entretien traverses à niveau décembre	712,44
CMP Mayer inc.	haches multi axes	307,02
Devost Michel	remboursement ass. emploi (taux réduit)	71,31
Excavation Guy Marceau	location rétrocaveuse	126,99
Fédération québécoise mun.	Dicom : transport pièces	102,67
Garage J. Faucher enr.	dégraissage	33,81
Germain Sylvie	remboursement ass. emploi (taux réduit)	43,73
Girard Nathalie	remboursement ass. emploi (taux réduit)	55,05
Groupe Lafrenière tracteurs	sac à outils, entretien, boyaux, etc.	195,36
Jacques Stéphane	remboursement ass. emploi (taux réduit)	61,43
Langlois électrique	réparation éclairage des rues	135,45

Maurice Laganière	achats divers (aque.,bâtisse,égout,etc.)	1 167,59
Mécanique N.H.	réparation du camion citerne	184,91
Modoc	photocopies prév. budg., horaire aréna	397,55
MRC des Chenaux	enfouissement sanitaire	3 274,27
Napa pièces d'auto	ensemble de douilles	101,58
PG Govern	formation fact. annuelle et fin année	225,76
Plante Roger	remboursement ass. emploi (taux réduit)	59,20
Pompaction	glycol non-toxique pour ABS	45,83
Purolator	transport outils incendie	50,01
Réal Huot	asphalte froide	401,38
Roy René	remboursement ass. emploi (taux réduit)	64,52
Société can. Postes	frais poste prév. budg. et horaire aréna	216,16
Toutant Patrick	fabrication base pour poteau	229,14
Trépanier Julie	remboursement ass. emploi (taux réduit)	15,87
Ville de Trois-Rivières	frais d'adhésion à la cour	1 128,75
Meunerie La Pérade senc	matériaux divers construction	<u>333,09</u>
Total		12 846,85

2009-01-003

Sur la proposition de Louise Marchildon, appuyée de Marc Goyette, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes payés et les salaires versés pour le mois de décembre pour les sommes respectives de 79 531,63 \$ et 37 719,39 \$ et les comptes à payer pour le mois de janvier, tels qu'ils apparaissent sur la liste présentée par le directeur général/secrétaire-trésorier, totalisant 12 846,85 \$ et autorise ce dernier à en faire le paiement.

Certificat numéro Adoptée.

2.2 Argent reçu

Les encaissements pour le mois de décembre 2008 s'élèvent à 376 312,31 \$.

3. Période de questions

Une personne pose une question d'ordre général (Village relais).

4. Demandes diverses

4.1 Société d'histoire de Sainte-Anne-de-la-Pérade

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Société d'histoire de Sainte-Anne-de-la-Pérade;

2009-01-004

Il est proposé par Jean-Robert Rivard, appuyé de Marc Goyette et résolu à l'unanimité de verser un montant de 600 \$ comme contribution financière en guise de soutien à leurs activités.

Adoptée.

4.2 Association des pourvoyeurs de pêche aux petits poissons des chenaux de Sainte-Anne-de-la-Pérade

CONSIDÉRANT que l'Association des pourvoyeurs de pêche aux petits poissons des chenaux inc. désire compter la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade comme commanditaire majeur pour la saison 2008 – 2009;

2009-01-005

Il est proposé par Louise Marchildon, appuyée de Marc Goyette et résolu à l'unanimité que la municipalité accepte de verser un montant de 8 000 \$ à titre de commanditaire officiel pour la saison de pêche 2008 – 2009 et qu'elle fournisse les drapeaux et le logo de la Municipalité pour des fins d'affichage sur le site au besoin.

Adoptée.

4.3 Conseil de Fabrique de Sainte-Anne-de-la-Pérade

2009-01-006

Il est proposé par Ginette Douville, appuyée de Louise Marchildon et résolu à l'unanimité de verser une aide financière de 5 000 \$ au conseil de Fabrique de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour la réfection de la toiture du Musée.

Adoptée.

4.4 École secondaire Le Tremplin

CONSIDÉRANT que le Comité de l'album 2008-2009 de l'école secondaire Le Tremplin a fait parvenir à la municipalité une demande d'aide au financement des activités de finissants de l'école secondaire Le Tremplin en prenant de la publicité dans l'album de finissants et finissantes du Tremplin;

2009-01-007

Il est proposé par Marc Goyette, appuyé de Pierre Fecteau et résolu à l'unanimité d'acheter ½ page de publicité au montant de 75 \$ dans l'album de finissants et qu'avant l'impression, la conseillère Louise Marchildon désire voir la présentation de la dite publicité de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

4.5 Autorisation auprès de la CPTAQ afin d'utiliser à une fin autre que l'agriculture

Ce sujet est reporté à la séance ordinaire du mois de février prochain.

5. Adoption du règlement d'urbanisme révisé numéro 2008-261

Considérant que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux est entré en vigueur en juin 2007;

Considérant que la municipalité doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut réviser le plan d'urbanisme;

Considérant que le conseil municipal a adopté, lors de sa séance tenue le 6 octobre 2008, un projet de règlement du plan d'urbanisme révisé;

Considérant que la municipalité a tenu, le 10 novembre 2008, une assemblée de consultation sur le projet de règlement du plan d'urbanisme révisé;

Considérant qu'un avis de motion en vue de l'adoption du règlement du plan d'urbanisme révisé a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 6 octobre 2008;

Considérant qu'une copie du règlement du plan d'urbanisme révisé a été remise aux membres du conseil municipal et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant que le document intitulé «**Plan d'urbanisme révisé 2008-261**» incluant toutes les cartes, plans et annexes, fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit;

2009-01-008

En conséquence, il est proposé par Marc Goyette, appuyé de Mario Charest et résolu que le conseil municipal adopte le règlement du plan d'urbanisme révisé numéro 2008-261.

Adoptée.

6. Adoption du règlement de zonage numéro 2008-262

Considérant que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux est entré en vigueur en juin 2007;

Considérant que la municipalité doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut remplacer le règlement de zonage;

Considérant que le conseil municipal a adopté, lors de sa séance tenue le 6 octobre, un projet de règlement de zonage;

Considérant que la municipalité a tenu, le 10 novembre 2008, une assemblée de consultation sur le projet de règlement de zonage;

Considérant qu'un avis de motion en vue de l'adoption du règlement de zonage a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 6 octobre 2008;

Considérant qu'une copie du règlement de zonage a été remise aux membres du conseil municipal et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant que le document intitulé «**Règlement de zonage 2008-262**» et annexe A terminologie, annexe B classification des usages et annexe C grilles de spécifications, fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit;

2009-01-009

En conséquence, il est proposé par Louise Marchildon, appuyée de Pierre Fecteau et résolu que le conseil municipal adopte le règlement de zonage numéro 2008-262.

Adoptée.

7. Adoption du règlement de lotissement numéro 2008-263

Considérant que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux est entré en vigueur en juin 2007;

Considérant que la municipalité doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut remplacer le règlement de lotissement;

Considérant que le conseil municipal a adopté, lors de sa séance tenue le 6 octobre 2008, un projet de règlement de lotissement;

Considérant que la municipalité a tenu, le 10 novembre 2008, une assemblée de consultation sur le projet de règlement de lotissement;

Considérant qu'un avis de motion en vue de l'adoption du règlement de lotissement a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 6 octobre 2008;

Considérant qu'une copie du règlement de lotissement a été remise aux membres du conseil municipal et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant que le document intitulé «**Règlement de lotissement 2008-263**» fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit;

2009-01-010 En conséquence, il est proposé par Ginette Douville, appuyée de Mario Charest et résolu que le conseil municipal adopte le règlement de lotissement numéro 2008-263.

Adoptée.

8. Adoption du règlement de construction numéro 2008-264

Considérant que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux est entré en vigueur en juin 2007;

Considérant que la municipalité doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut adopter un règlement de construction;

Considérant que le conseil municipal a adopté, lors de sa séance tenue le 6 octobre 2008, un projet de règlement de construction;

Considérant que la municipalité a tenu, le 10 novembre 2008, une assemblée de consultation sur le projet de règlement de construction;

Considérant qu'un avis de motion en vue de l'adoption du règlement de construction a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 6 octobre 2008;

Considérant qu'une copie du règlement de construction a été remise aux membres du conseil municipal et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant que le document intitulé «**Règlement de construction 2008-264**» fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit;

2009-01-011 En conséquence, il est proposé par Marc Goyette, appuyé de Louise Marchildon et résolu que le conseil municipal adopte le règlement de construction numéro 2008-264.

Adoptée.

9. **Adoption du règlement sur les conditions d'émission des permis de construction numéro 2008-265**

Considérant que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux est entré en vigueur en juin 2007;

Considérant que la municipalité doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut adopter un règlement sur les conditions d'émission des permis de construction;

Considérant que le conseil municipal a adopté, lors de sa séance tenue le 6 octobre 2008, un projet de règlement sur les conditions d'émission des permis de construction;

Considérant que la municipalité a tenu, le 10 novembre 2008, une assemblée de consultation sur le projet de règlement sur les conditions d'émission des permis de construction;

Considérant qu'un avis de motion en vue de l'adoption du règlement sur les conditions d'émission des permis de construction a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 6 octobre 2008;

Considérant qu'une copie du règlement sur les conditions d'émission des permis de construction a été remise aux membres du conseil municipal et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant que le document intitulé «**Règlement sur les conditions d'émission des permis de construction numéro 2008-265**» fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit;

2009-01-012

En conséquence, il est proposé par Pierre Fecteau, appuyé de Ginette Douville et résolu que le conseil municipal adopte le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction numéro 2008-265.

Adoptée.

10. **Adoption du règlement sur les dérogations mineures numéro 2008-266**

Considérant qu'en vertu de l'article 145.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut adopter un règlement sur les dérogations mineures;

Considérant que le conseil municipal a adopté, lors de sa séance tenue le 6 octobre, un projet de règlement sur les dérogations mineures;

Considérant que la municipalité a tenu, le 10 novembre 2008, une assemblée de consultation sur le projet de règlement sur les dérogations mineures;

Considérant qu'un avis de motion en vue de l'adoption du règlement sur les dérogations mineures a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 6 octobre 2008;

Considérant qu'une copie du règlement sur les dérogations mineures a été remise aux membres du conseil municipal et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant que le document intitulé «**Règlement sur les dérogations mineures numéro 2008-266**» fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit;

2009-01-013

En conséquence, il est proposé par Jean-Robert Rivard, appuyé de Pierre Fecteau et résolu que le conseil municipal adopte le règlement sur les dérogations mineures numéro 2008-266.

Adoptée.

11. Adoption du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2008-267

Considérant qu'en vertu de l'article 145.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut adopter un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que le conseil municipal a adopté, lors de sa séance tenue le 6 octobre 2008, un projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que la municipalité a tenu, le 10 novembre 2008, une assemblée de consultation sur le projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant qu'un avis de motion en vue de l'adoption du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 6 octobre 2008;

Considérant qu'une copie du règlement sur règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale a été remise aux membres du conseil municipal et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant que le document intitulé «**Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2008-267**» fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit;

2009-01-014

En conséquence, il est proposé par Louise Marchildon, appuyée de Ginette Douville et résolu que le conseil municipal adopte le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2008-267.

Adoptée.

12. Adoption du règlement sur les permis et certificats numéro 2008-268

Considérant que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux est entré en vigueur en juin 2007;

Considérant que la municipalité doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut adopter un règlement sur les permis et certificats;

Considérant que le conseil municipal a adopté, lors de sa séance tenue le 6 octobre 2008, un projet de règlement sur les permis et certificats;

Considérant que la municipalité a tenu, le 10 novembre 2008, une assemblée de consultation sur le projet de règlement sur les permis et certificats;

Considérant qu'un avis de motion en vue de l'adoption du règlement sur les permis et certificats a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 6 octobre 2008;

Considérant qu'une copie du règlement sur les permis et certificats a été remise aux membres du conseil municipal et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant que le document intitulé «**Règlement sur les permis et certificats numéro 2008-268**» fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit;

2009-01-015 En conséquence, il est proposé par Marc Goyette, appuyé de Mario Charest et résolu que le conseil municipal adopte le règlement sur les permis et certificats numéro 2008-268.

Adoptée.

13. Premiers répondants

2009-01-016 Il est proposé par Jean-Robert Rivard, appuyé de Mario Charest et résolu à l'unanimité d'allouer aux premiers répondants le même tarif minimum que lors d'une sortie d'incendie soit 34 \$ lorsqu'un appel est fait entre 21 h 00 et 07 h 00, rétroactif au 1^{er} janvier 2009.

Adoptée.

14. Demande de soumission pour service professionnel pour la mise aux normes de l'approvisionnement en eau potable

2009-01-017 Il est proposé par Marc Goyette, appuyé Mario Charest et résolu à l'unanimité demander des soumissions par invitation à trois firmes d'ingénieurs dans le but d'effectuer des travaux d'amélioration des installations de protection d'eau potable soit : Pluritec, Consultants Mésar inc., Consultants Mario Cossette inc. suivant un devis spécifique conforme aux règles d'octroi des contrats de services professionnels à exercice exclusif par les organismes municipaux;

Les soumissions devront être parvenues au bureau de la municipalité dans des enveloppes scellées portant l'inscription «Soumission», et seront reçues au plus tard le 18 février prochain à 10 h 00, au bureau de la municipalité situé à 200, rue Principale, Sainte-Anne-de-la-Pérade (Qc) G0X 2J0, pour ensuite être ouvertes au même endroit et à la même heure.

La municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions qui lui seront présentées et n'encourra aucune obligation, poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires à la suite de telles décisions.

Adoptée.

15. Adoption du règlement numéro 2008-270 décrétant l'imposition d'une taxe foncière relative aux travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Petit Sainte-Marie

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

16. Inspecteur en bâtiments

Suite à la démission de monsieur Marc Caron comme inspecteur en bâtiment;

2009-01-018 Il est proposé par Marc Goyette, appuyé de Mario Charest et résolu à l'unanimité d'accepter la démission et de le remercier pour les services rendus à la population.

Adoptée.

Suite à la démission de monsieur Marc Caron comme inspecteur en bâtiment;

2009-01-019 Il est proposé par Louise Marchildon, appuyée de Marc Goyette et résolu à l'unanimité d'informer le directeur général de la MRC des Chenaux de l'intérêt de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade à adhérer au service d'inspecteurs en bâtiment et demande s'il y a possibilité de faire parvenir à la municipalité vers le 16 février prochain, le montant que la municipalité aurait à verser pour recevoir le dit service.

Adoptée.

17. Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT que madame Thérèse C. Barry a démissionné comme membre du comité consultatif d'urbanisme;

2009-01-020 Il est proposé par Louise Marchildon, appuyée de Mario Charest et résolu à l'unanimité de la remercier pour les services rendus auprès de la population.

Adoptée.

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté le règlement numéro 2008-269 constituant un comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'article 2.1 dudit règlement;

2009-01-021 Il est proposé par Ginette Douville, appuyé de Mario Charest et résolu à l'unanimité de nommer pour l'année 2009, madame Anne Desjardins et messieurs Gérard Juneau et Joscelin Bélanger pour siéger sur le comité consultatif d'urbanisme et que monsieur Gérard Juneau soit nommé président dudit comité pour l'année 2009; que les réunions du comité se tiennent en soirée pour permettre aux membres du conseil municipal, membres du comité d'urbanisme à participer à ces réunions.

Adoptée.

18. Jardinières

2009-01-022 Il est proposé par Pierre Fecteau, appuyé de Marc Goyette et résolu à l'unanimité que la municipalité accepte le prix de 21,50 \$ par jardinière proposé par Les Serres Péradiennes pour la préparation de 95 jardinières qui seront installées sur le pont traversant la rivière Sainte-Anne, parc du pont, hôtel de ville, bâtisse au 230, rue Sainte-Anne et au Centre communautaire et sur la rue Sainte-Anne entre les numéros civiques 40 et 600, du pont de la rivière Sainte-Anne côté ouest au 464, rue Principale, du pont de la rivière Sainte-Anne côté est au 390, De Lanaudière pour le même choix de fleurs que l'année 2008; advenant que des paniers soient à remplacer, le montant sera de 3,50 \$ l'unité.

Adoptée.

19. Directeur des loisirs, de la vie communautaire et de l'aréna par intérim

Le directeur des loisirs, de la vie communautaire et de l'aréna par intérim, monsieur Jonathan Savard informe qu'il ne peut avoir plus qu'une année sabbatique pour le remplacement de la directrice des loisirs, de la vie communautaire et de l'aréna.

20. Signature de l'entente concernant la gestion des ponts situés sur le réseau routier municipal

2009-01-023

Il est proposé par Louise Marchildon, appuyée de Pierre Fecteau et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire, Gilles Devault, le directeur général/secrétaire-trésorier, René Roy à signer l'entente avec le ministère des Transports du Québec concernant les responsabilités de la gestion des ponts situés sur le réseau routier municipal.

Adoptée.

21. Service d'incendie

a) Salaire et allocation

2009-01-024

Il est proposé par Ginette Douville, appuyée de Mario Charest et résolu à l'unanimité de verser à monsieur Robert Dolbec, directeur adjoint du service incendie le même taux horaire que lors d'appel incendie lorsqu'il exécute des visites de prévention et d'inspection des bâtiments; rétroactif au 1^{er} décembre 2008 et qu'il reçoive un montant de 150 \$ mensuellement pour la disponibilité à titre de directeur adjoint du service incendie de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

b) Congrès

2009-01-025

Il est proposé par Jean-Robert Rivard, appuyé de Pierre Fecteau et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur du service incendie, monsieur Luc Hivon et le directeur adjointe du service incendie, monsieur Robert Dolbec à participer au congrès 2009 de l'Association des directeurs incendie du Québec qui aura lieu au printemps 2009; les frais d'inscription et les dépenses encourues seront payés par la municipalité suivant les pièces justificatives.

Adoptée.

c) Adhésion nouveaux pompiers

Ce sujet est reporté à une date ultérieure.

d) Radios communication

CONSIDÉRANT la demande de l'Association des pompiers de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour que la municipalité acquiert treize (13) radios portatifs analogiques;

CONSIDÉRANT que la Groupe CLR offre l'opportunité de louer lesdits radios au coût de 31 \$ par mois l'unité ou 403 \$ par mois pour les treize (13) radios;

CONSIDÉRANT qu'il reprenne notre flotte complète de radio qui équivaut à trois mois de location;

2009-01-026 Il est proposé par Pierre Fecteau, appuyé de Marc Goyette et résolu à l'unanimité d'accepter les conditions énumérées ci-dessus et autorise le directeur général/secrétaire-trésorier à signer un contrat de cinq ans avec le Groupe CLR.

Adoptée.

e) **Équipement**

2009-01-027 Il est proposé par Louise Marchildon, appuyée de Mario Charest et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à acheter une vanne à guillotine qui sera installée sur l'autopompe de la municipalité, dix-huit (18) alarmes personnelles, une (1) bache station d'air, une (1) laveuse pour l'entretien des bunker, neuf (9) salopettes de pompiers.

Adoptée.

f) **Entente intermunicipale**

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 467-12-08, la municipalité de Deschambault-Grondines demande une rencontre avec les maires et les conseillers du service d'incendie dans le but de discuter sur la possibilité d'établir une entente intermunicipale;

2009-01-028 Il est proposé par Jean-Robert Rivard, appuyé de Mario Charest et résolu à l'unanimité d'accepter la demande et les directeurs généraux communiqueront entre eux dans le but de cédule une rencontre;

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade transmette une offre à la municipalité de Saint-Casimir dans le même but d'établir une entente intermunicipale en protection incendie.

Adoptée.

22. **Entente de service relative aux frais d'utilisation de l'aréna de Sainte-Anne-de-la-Pérade**

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 2008-09-152, la municipalité de Saint-Stanislas accepte de signer une entente relative aux frais d'inscription des jeunes utilisateurs de l'aréna Optimiste de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour les saisons 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011, au coût de 200 \$ par individus pour chacune des trois (3) saisons;

CONSIDÉRANT les montants qui seront payés pour les trois (3) années soit 2008-2009 (225 \$), 2009-2010 (225 \$) et 2010-2011 (250 \$);

CONSIDÉRANT que les membres du conseil jugent nécessaire l'équité entre les municipalités qui font partie de l'entente;

2009-01-029 Il est proposé par Louise Marchildon, appuyée de Pierre Fecteau et résolu à l'unanimité de refuser de signer la dite entente avec la municipalité de Saint-Stanislas.

Adoptée.

23. **Rapport de comités**

La conseillère Ginette Douville informe du projet de développement d'un parc industriel par l'ADIC.

Le conseiller Pierre Fecteau informe que les joueurs de soccer ont déjà commencé à pratiquer.

Le conseiller Mario Charest donne de l'information concernant la politique familiale ainsi que la rencontre à laquelle il a assisté à l'ADIC.

2009-01-030 Il est proposé par Mario Charest, appuyé de Jean-Robert Rivard et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à faire parvenir par huissier une lettre au propriétaire de l'immeuble situé au 79-89, rue Sainte-Anne, conformément à l'article 1913 du code civil du Québec puisque le directeur adjoint du service incendie considère le non respect du dit article du code civil (logement impropre, menace sérieuse pour la santé et la sécurité des occupants, etc.).

Adoptée.

La conseillère Louise Marchildon donne de l'information concernant le tournoi de golf organisé par le CLD des Chenaux sur la rivière Sainte-Anne, 17 janvier prochain ainsi que la fabrication d'une murale sur glace.

24. **Autres sujets**

25. **Période de questions**

26. **Clôture de la séance**

2009-01-031 L'ordre du jour étant épuisé, Louise Marchildon propose, appuyée de Marc Goyette et résolu à l'unanimité que la présente séance est levée à 20 h 57.

Adoptée.

Gilles Devault,
Maire

René Roy,
Directeur général/secrétaire-trésorier